

# NOTE DE REVUE DE RAP POUR LES OPERATIONS DU SECTEUR PUBLIC

1. DONNÉES DE BASE			
a. Données du projet			
Titre du projet : <b>Programme d'Appui aux Réformes et à la Résilience Économique (PARRE)</b>			
Code du projet : <b>P-NE-KA0-012</b> <b>P-NE-KA0-013</b>	Numéro de l'instrument : <b>2100155036318 (DON FAD) / 5900155013001 (DON FAT)</b> <b>2100150040494 (PRÊT FAD) / 5900155014601 (DON FAT)</b>		
Type de projet : <b>Opération d'Appui Programmatique</b>	Secteur: <b>Multi-secteur</b>		
Pays: <b>NIGER</b>	Catégorisation environnementale (1-3) : <b>3</b>		
Étape du traitement	Évènement	Date de décaissement et de clôture	
Date d'approbation : <b>10 Janvier 2018</b>	Montants annulés : <b>0</b>	Date initiale de décaissement : <b>30 juin 2018</b>	
Date de signature : <b>11 Janvier 2018</b>	Financement complémentaires : <b>0</b>	Date initiale de clôture : <b>30 juin 2018</b>	
Date d'entrée en vigueur : <b>11 Janvier 2018</b>	Restructuration : <b>Aucune</b>	Délai révisé du décaissement : <b>NA</b>	
Date d'entrée en vigueur du 1 <sup>er</sup> décaissement : <b>11 Janvier 2018</b>	Prorogations (préciser les dates) : <b>Aucune</b>	Date de clôture révisée : <b>NA</b>	
Date réelle du 1 <sup>er</sup> décaissement :			
b. Sources de financement			
Sources de financement (MUC)	Montant approuvé (MUC) :	Montant décaissé (MUC) :	Pourcentage décaissé (%) :
Don FAD	<b>14 000 000</b>	<b>14 000 000</b>	100%
Don FAT	<b>16 000 000</b>	<b>16 000 000</b>	100%
Gouvernement :			
Autres (ex. Co financiers) :			
TOTAL :	<b>30 000 000</b>	<b>30 000 000</b>	100%
Co financiers et autres partenaires extérieurs :			
Organisme(s) d'exécution et de mise en œuvre :			
c. Responsable au sein de la Banque			
Fonction	A l'approbation	A l'achèvement	
Directeur régional	<b>J. LITSE</b>	<b>M.L. AKIN-OLUGBADE</b>	
Directeur sectoriel	<b>A.COULIBALY</b>	<b>A.COULIBALY</b>	
Responsable sectoriel	<b>A.COULIBALY</b>	<b>A.COULIBALY</b>	
Coordinateur d'activités	<b>A. EKPO</b>	<b>A. EKPO</b>	
Coordonnateur d'activités suppléant			
Chef de l'équipe du RAP		<b>R. LAKOUE DERANT</b>	
Membres de l'équipe du RAP		<b>A.A BA</b>	

#### **d. Données des Rapports**

**Date du RAP : 24 août 2020**

**Dates de la mission du RAP :** De :

**Au :**

**Date de RAP-EVN : 26/04/2021**

**Évaluateur/consultant : Koussoubé I.**

**Reviseur/Chargé du projet: SANOU M.**

## **2. DESCRIPTION DU PROJET**

Résumé élaboré à partir du rapport d'évaluation incluant les addendum/corrigendum ou accord de prêt, et prenant en compte toutes les modifications survenues au cours de la mise en œuvre.

### **a. Justification du projet et Impacts attendus :**

Décrire brièvement et de façon précise le bien-fondé du projet/programme (problème/question devant être traité), les impacts attendus et les bénéficiaires visés (ceux directement ou indirectement affectés). Mettre en évidence tous les changements apportés en cours d'exécution.

1. Les interventions précédentes de la Banque et des partenaires techniques et financiers (PTFs) au Niger ont permis au pays de se placer sur le chantier des réformes structurantes, dont la mise en place d'un cadre institutionnel apte à soutenir la planification stratégique propice à la diversification économique. Les axes stratégiques de développement définis dans le nouveau Programme de développement économique et social (PDES 2017-2021) énoncent l'ambition du Niger d'une transformation structurelle et la croissance à l'effet d'éradiquer la pauvreté et les inégalités. Le pays est encore mis à rude épreuve par l'insuffisance de ressources internes, la forte pression des dépenses sécuritaires pour lutter contre le terrorisme, et une situation de fragilité globale. Pour l'aider à relever ces défis complexes, la Banque a financé le présent Programme d'Appui aux Réformes et à la Résilience Economique (PARRE). Le PARRE est une opération programmatique en deux phases I et II sur les années budgétaires 2017-2019 qui a pris la relève d'opérations similaires de la Banque ces dernières années. Son objectif principal est de contribuer à l'accélération de la croissance économique et le renforcement de la résilience économique du pays.

2. Les impacts escomptés du PARRE au plan macroéconomique et social sont : (i) un taux de croissance du PIB réel passant de 4% en moyenne sur 2015-2016, à 5,4 % en moyenne sur 2017-2019 ; (ii) l'Indice du développement humain (IDH) passant de 0,353 en 2016, à 0,410 en 2021 ; et (iii) l'Indice de répartition des revenus (indice de Gini), passant de 0,325 en 2014, à 0,271 en 2021. Le programme se justifie parce qu'il contribue à répondre aux défis et contraintes majeurs du Niger. Le programme bénéficiera à l'ensemble de la population nigérienne composée majoritairement des jeunes.

### **b. Objectifs et Effets attendus :**

Décrire de façon concise et claire les objectifs prévus, les effets relatifs ciblés et les bénéficiaires visés, en mettant en évidence d'éventuelles modifications/révisions.

1. Le but du PARRE est l'amélioration de la gestion des finances publiques et la consolidation d'une croissance inclusive et durable. Ses objectifs spécifiques sont de contribuer à : (i) la mobilisation des recettes fiscales pour créer un espace budgétaire nécessaire au financement des priorités du PDES ; (ii) une plus grande transparence et efficacité du système de passation des marchés ; (iii) l'amélioration de l'accès à l'électricité et à l'eau afin d'accroître la compétitivité de l'économie ; (iv) l'amélioration de l'environnement des affaires et de l'autonomisation des femmes ; et (v) l'amélioration de la productivité du secteur agropastoral à travers une meilleure gestion de l'eau et un accès accru au financement, et de la sécurité alimentaire.

2. Les résultats attendus du PARRE sont : (i) l'amélioration de la mobilisation des recettes fiscales à travers une hausse du taux de pression fiscale à 14,4% du PIB en 2019 contre 13,6% du PIB en 2016 ; (ii) une amélioration de la transparence et de l'efficacité du système de passation des marchés à travers une baisse des marchés passés par entente directe à 15% du montant total des marchés en 2019 contre 51% en 2016 ; (iii) une hausse du taux national

---

d'accès à l'électricité à 15% en 2020 contre un niveau de 9,83% en 2015 afin de développer les chaînes de valeurs agricoles et minières; et (iv) une amélioration de la productivité agropastorale pour renforcer structurellement la résilience du pays à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Cela devrait se traduire par une augmentation de la production agricole sous irrigation à au moins 450.000 tonnes par an en 2020 contre 370.000 tonnes par an en 2015. Le programme vise enfin une plus grande autonomisation des femmes, ce qui devrait se traduire par une baisse du taux de chômage chez les femmes à 20% en 2021 contre 28,9% en 2014.

### **c. Produits et bénéficiaires visés :**

**Décrire clairement et de manière concise les extrants attendus et bénéficiaires relatifs ciblés, en mettant en évidence d'éventuelles révisions.**

1. Les vingt-deux (22) principaux produits du PARRE se présentent par composante comme suit :

COMPOSANTE I : Amélioration de la gestion des finances publiques et de l'environnement des affaires

- 1.1.1 Mise en place du système Informatisé de Suivi des Impôts et des Contribuables (SISIC)
- 1.1.2 Introduction du numéro d'identification fiscale (NIF) pour tous les importateurs
- 1.1.3 Déconcentration de l'ordonnancement des dépenses
- 1.1.4 Adoption du nouveau code national des douanes et des textes subséquents
- 1.1.5 Déploiement du logiciel SYDONIA World dans l'ensemble des principaux bureaux de la Douane
- 1.1.6 Elaboration et vulgarisation des guides méthodologiques d'élaboration des documents de programmation budgétaires pluriannuels (DPBEP)
- 1.1.7 Mise en place de la version 2 du SIGMAP
- 1.1.8 Révision du système du texte portant sur les documents administratifs exigés dans le cadre des marchés publics pour accroître l'efficacité des marchés publics
- 1.2.1 Adoption du Décret sur le warrantage conformément aux dispositions de la loi sur le crédit-bail, pour améliorer l'accès aux financements dans le domaine agricole
- 1.2.2 Révision du cadre permanent de concertation (CPC) entre le public et le privé pour le rendre plus représentatif et améliorer le dialogue sur les réformes du climat des affaires
- 1.2.3 Adoption du document de Politique Commerciale pour une meilleure promotion des produits transformés localement
- 1.2.4 Mise en place des antennes de l'ONPG dans au moins deux régions du pays
- 1.2.5 Adoption de la stratégie nationale d'autonomisation des femmes et du plan d'actions préalable

COMPOSANTE II : Amélioration de la compétitivité de l'économie et de sa résilience agricole nutritionnelle

- 2.1.1 Application d'une nouvelle structure tarifaire de l'électricité pour améliorer l'équilibre financier du secteur
- 2.1.2 Révision du Code de l'Eau et d'assainissement conformément à la politique de décentralisation
- 2.1.3 Elaboration de la politique et de la stratégie d'accès à l'électricité
- 2.1.4 Vulgarisation du plan de transfert de compétence aux collectivités en matière de gestion de l'eau et assainissement
- 2.2.1 Mise en place des organes d'exécution du Fonds d'investissement pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle (FISAN) et de l'Agence de Promotion du Conseil Agricole (APCA)
- 2.2.2 Identification du potentiel de développement de l'agropole du barrage de Kandadji
- 2.2.3 Création du Fonds d'investissement pour la sécurité alimentaire et nutritionnel (FISAN)
- 2.2.4 Organisation des états généraux du foncier afin de préparer la réforme foncière
- 2.2.5 Validation du Plan d'actions de la Politique Nationale en Matière d'Environnement et du Développement Durable

2. Les bénéficiaires du PARRE sont principalement (i) l'ensemble de la population nigérienne ; et (ii) le secteur privé. Le programme bénéficiera à l'ensemble de la population nigérienne composée majoritairement des jeunes. Ainsi les bénéficiaires directs du programme sont les populations exerçant dans le domaine agricole, ainsi que les

---

---

éleveurs, grâce aux mesures qui seront menées dans les domaines de l'élevage, de l'hydraulique pastorale et des systèmes irrigués. Pour le secteur privé, les entreprises nigériennes sont également bénéficiaires à travers l'amélioration de l'accès au financement et aux autres facteurs de production.

**d. Principales activités/Composantes :**

**Décrire clairement et de manière concises les principales activités/composantes, y compris les éventuelles révisions.**

Le Programme se décline en deux composantes complémentaires.

Composante I - Amélioration de la gestion des finances publiques et de l'environnement des affaires

Sous-composante 1-1 Amélioration de la mobilisation des recettes fiscales et rationalisation des dépenses : les activités du programme consisteront à améliorer le recouvrement des recettes fiscales et douanières, notamment à travers l'introduction du numéro d'identification fiscale (NIF) pour tous les importateurs ;

Sous-composante 1-2 : Amélioration de l'environnement des affaires et de l'autonomisation des femmes : les activités du programme consisteront entre autres en la formalisation d'un cadre de concertation entre le Gouvernement et le secteur privé pour une révision du Cadre de Développement du Secteur Privé (le cadre actuel date de 1997) et l'accélération de la mise en œuvre des réformes en faveur du secteur privé.

Composante II - Amélioration de la compétitivité de l'économie et de sa résilience aux chocs exogènes, notamment agricole et nutritionnelle.

Sous-composante 2.1 – Amélioration de l'accès à l'électricité et à l'eau en vue de baisser les coûts de production

Sous-composante 2.2 Amélioration de la compétitivité du secteur agricole et de la protection de l'environnement.

---

---

### **3. ÉVALUATION DES PERFORMANCES DU PROJET (APPRÉCIATION DE L'ÉVALUATEUR)**

---

#### **PERTINENCE**

**a. Pertinence de l'objectif de développement du projet :**

**Évaluation de la pertinence ex-ante et ex-post (y compris pendant la mise en œuvre). La pertinence de l'objectif de développement (à l'évaluation ex-ante et au moment de la post-évaluation) en termes d'alignement avec les priorités de développement du pays et les besoins de bénéficiaires (y compris tout ajustement ayant été apporté au projet au cours de sa mise en œuvre), les stratégies sectorielles applicables de la Banque, la stratégie pays ou régionale de la Banque et les priorités générales de la Banque.**

1. Le Niger est un pays sahélien qui subit les effets du changement climatique, et de l'insécurité djihadiste. L'objectif principal du PARRE est de contribuer à l'accélération de la croissance économique, avec un accent particulier sur le renforcement de la résilience économique du pays. Cet objectif est d'autant plus pertinent que la croissance et la résilience économique sont les réponses adaptées au cas du Niger. Un deuxième facteur de pertinence du PARRE est qu'il s'inscrit dans le processus de consolidation des résultats acquis par les interventions précédentes de la Banque et des PTFs au Niger. Ces réformes structurantes ont permis au pays de se doter d'un cadre institutionnel apte à soutenir la planification stratégique, la transformation structurelle et la diversification de la base productive de son économie.

2. Le troisième facteur de pertinence de l'objectif du PARRE découle de l'ambition de ce programme visant à promouvoir le renforcement de l'environnement des affaires et de l'autonomisation des femmes. Quatrièmement, l'objectif du PARRE est pertinent au regard de la précarité des conditions de vie des populations, en ce qu'il privilégie l'amélioration de l'accès à l'électricité et à l'eau et le renforcement de la productivité agropastorale pour appuyer

---

---

la résilience du pays face à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. En effet, l'agriculture et l'élevage emploient plus de 80 % de la main-d'œuvre et représentent 40 % du PIB du Niger. En outre, l'autonomisation des femmes est de nature à créer des conditions propices à la promotion des activités génératrices de revenus et d'une main-d'œuvre plus productive. Cela permet, à terme, de maîtriser le taux de fécondité et d'améliorer la santé familiale, et représente donc un facteur important contribuant à l'amélioration durable des conditions de vie des populations défavorisées, en particulier en zone rurale. Cinquièmement, la poursuite par le PARRE des acquis en matière de réformes des opérations financées par la Banque au Niger au cours des dernières années, participe à la pertinence de l'objectif de développement du PARRE. Enfin, stratégiquement, les objectifs du PARRE II sont en ligne avec le nouveau Document de stratégie pays de la Banque pour le Niger (DSP 2018-2022), le Plan de développement économique et social (PDES 2017-2021), et d'autres documents stratégiques et de thématiques prioritaires tant de la Banque que du Niger (cf. section suivante). **Par conséquent, la présente Note de revue valide la notation 4 très satisfaisante octroyée par le RAP à ce critère.**

#### **b. Pertinence de la conception du projet (de la phase d'approbation à l'achèvement)**

L'évaluateur devrait apprécier la pertinence de la conception du projet indépendamment de l'évaluation faite dans le PCR. Il commentera la conclusion du RAP sur cette section, et apportera un jugement sur la pertinence de la conception du projet, couvrant le bien-fondé de la conception du projet et l'opportunité des ajustements éventuels, aux solutions techniques pour garantir la réalisation des résultats escomptés (chaîne de résultats), l'adéquation de l'évaluation des risques, les mesures de protection environnementales et sociales, et les dispositions de mise en œuvre. Pour les Opérations d'Appui aux Programmes (OAP), l'évaluateur examinera la pertinence des mesures préalables, du dialogue sur les politiques et du niveau auquel l'opération aurait pu être davantage en faveur des pauvres dans sa conception.

1. La conception du PARRE a privilégié la consolidation des progrès réalisés par le Niger en matière de réformes à travers le renforcement de la complémentarité avec les opérations précédentes de la Banque dans le pays. Cette approche a permis de promouvoir un partenariat dynamique avec le Gouvernement nigérien, facilitant ainsi la mise en œuvre de réformes structurelles importantes. La pertinence de la conception du PARRE résulte ainsi de l'expérience avérée de la Banque dans la conception et la mise en œuvre des programmes de réformes. La Banque a aussi factorisé dans la conception du PARRE la situation de pays fragile du Niger. Ce contexte du Niger aussi marqué par des capacités institutionnelles limitées, a dicté un meilleur ciblage des mesures de réformes du programme, qui visent à créer un cadre budgétaire stable et performant, et à promouvoir un environnement propice au développement du secteur privé. La conception du programme reflète également les orientations stratégiques du Programme de développement économique et social (2017-2021) du Niger qui porte l'ambition de la transformation structurelle de l'économie, base d'une croissance forte et inclusive.

2. Du point de vue des alignements stratégiques, le PARRE est en cohérence avec les orientations stratégiques du PDES (2017-2021) du Niger qui porte l'ambition de la transformation structurelle de l'économie, base d'une croissance forte et inclusive. Le PDES découle lui-même de la Vision Niger 2035. Il l'est aussi avec le DSP 2018-2022 pour le Niger à travers ses deux piliers que sont : (i) la promotion de la compétitivité de l'économie pour libérer son potentiel et favoriser la création d'emplois ; et (ii) la promotion du développement d'une agriculture résiliente pour une forte croissance durable et inclusive. Il en est de même avec la Stratégie décennale 2013-2022 de la Banque et le plan d'action en matière de Gouvernance (GAP II 2014-2018), lesquels concourent également à la réalisation de l'une des cinq hautes priorités stratégiques (high 5) de la Banque à savoir « améliorer les conditions de vie des populations africaines ». En s'appuyant sur les acquis passés des réformes économiques et sociales, les chantiers de la fragilité et la résilience, de la transformation structurelle et de la promotion du secteur privé, la conception du PARRE est bien agencée et pertinente. **Au vu de ce qui précède, la présente Note de revue avale la notation 4 très satisfaisante octroyée par le RAP à ce critère.**

---

---

## EFFICACITE

### c. Efficacité dans la réalisation extrants :

Évaluation du niveau d'atteinte des extrants escomptés (à partir du cadre logique) en se basant sur le dernier rapport sur l'État d'Exécution et les Résultats (EER) et en utilisant des éléments de preuves (données probantes) directs et indirects sur les réalisations ou les réalisations attendues. En absence de données suffisantes (comme preuves directes), des éléments de preuves indirectes (comme les extrants et des processus pertinents de la chaîne de causalité) devraient être utilisés en particulier dans l'évaluation de la mesure dans laquelle les résultats/objectifs devraient être atteints. L'absence de données suffisantes pour évaluer l'efficacité doit être indiquée (et décrite en détail au niveau de la qualité du RAP).

La quasi-totalité des produits a été réalisée à 100 %. Le produit relatif à l'adoption du document de politique commerciale pour une meilleure promotion des produits transformés localement sera finalisé dans le cadre du Projet d'appui à la compétitivité de l'économie et à la gestion financière (PACEGEF) qui est un projet en cours d'exécution financé par la Banque. **Au vu du caractère structurel des produits réalisés et de leur nombre relativement important, la présente Note de revue avalise la notation 3 satisfaisante octroyée par le RAP à ce critère.**

### d. Efficacité dans la production des effets (réalisations) :

Évaluer le niveau de réalisation des effets attendus du projet (ou les perspectives de réalisation), y compris pour les prêts programme ou des mesures complémentaires sont nécessaires à leur mise en œuvre, notamment la sensibilisation du public, dialogue sur les politiques et de disposition institutionnelles par exemple. Pour ce faire, l'évaluateur doit porter son jugement sur la base des résultats du dernier rapport sur l'État d'Exécution et les Résultats (EER) du projet. Il indiquera, en se basant sur des preuves, le degré de couverture et de discussion par le RAP des effets du projet (attendus-imprévus) ainsi que les raisons d'éventuels écarts.

Sur un total de cinq (5) cibles sur d'effets escomptés du programme, trois (3) cibles ont été totalement atteintes. Toutefois, la cible relative au taux d'accès à l'électricité pourrait être atteinte en 2020-2021, mais celle relative au taux de chômage chez les femmes, un véritable problème structurel et social, n'était pas atteinte en 2020. En effet, en 2018, ce taux était de 35,7% en moyenne, ce qui laisse supposer que la cible de 20 % en 2020 ne devrait pas être atteinte. **Au vu de ces résultats, la présente Note de revue avalise la notation 3 satisfaisante octroyée par le RAP à ce critère.**

### e. Résultats de développement du projet :

Évaluer les progrès que le projet a réalisés dans le sens de l'atteinte de son objectif de développement devrait conduire à une note qui combine les notations établies pour les effets et les produits suivant une méthodologie recommandée dans la Note d'orientation du personnel en matière de préparation des RAP et de notation (pour plus de détails, voir lignes directrices au personnel sur l'état d'exécution et les résultats (EER) pour la notation du résultat de développement).

1. Les résultats atteints vers l'atteinte de l'objectif de développement du programme sont satisfaisants. Le PARRE a eu, entre autres, un impact significatif sur l'accroissement des recettes fiscales qui ont atteint 788 milliards de FCFA et 834 milliards de FCFA en 2018 et 2019, contre 606,9 milliards de FCFA en 2016, soit un accroissement du taux de pression fiscale de 13,6% en 2015 à 14,9% en 2019. Il en est de même pour la rationalisation des dépenses publiques qui, à travers la gestion des marchés publics, a enregistré la baisse en valeur de la part des marchés passés par entente directe, de 51% en 2016 à 9% en 2019. Comme avancé ci-dessus, la cible du programme relative à l'amélioration l'autonomisation des femmes, mesurée par l'évolution de leur taux de chômage n'a pas été atteinte. Sur la période 2017-2018 ce taux est de 35,7% en moyenne, bien supérieur à la cible fixée à un taux d'au plus 20% en 2020.

2. Globalement, la performance du programme est jugée satisfaisante, au regard des progrès réalisés et de l'engagement du Gouvernement à poursuivre les réformes. Toutefois certaines mesures de réformes connaissent une exécution plus lente en raison essentiellement de contraintes de capacités institutionnelles et techniques. Parmi celles-ci, figurent le renforcement de la résilience à l'insécurité alimentaire, nutritionnelle et de la protection de l'environnement qui dépendent de la mise en œuvre effective de la politique foncière nationale. Par ailleurs, le dialogue entre la Banque, le Gouvernement, et les PTFs est à intensifier aux fins d'une amélioration significative du climat des affaires, du développement du secteur privé et de l'autonomisation des femmes. **Au vu de ces**

---

---

**résultats structurels et d'impact atteints, la présente Note de revue avalise la notation 3 satisfaisante octroyée par le RAP à ce critère.**

**f. Bénéficiaires :**

En se basant sur des éléments probants, l'évaluateur portera son jugement sur la pertinence du nombre total de bénéficiaires que le projet a couvert par catégorie et par sexe.

1. Population nigérienne : Le programme bénéficie à l'ensemble de la population nigérienne, notamment celle qui exerce dans le domaine agricole, en particulier les femmes, ainsi que les éleveurs, grâce aux mesures engagées dans les domaines de l'élevage, de l'hydraulique pastorale et des systèmes ;
2. Secteur privé : Les entreprises du secteur privé sont également des bénéficiaires du programme, à travers l'amélioration de l'accès au financement et aux biens de consommation intermédiaire dans le processus de production (eau et électricité).
3. Femmes : Le programme devrait avoir un impact positif sur les conditions de vie des femmes puisqu'il vise à soutenir leur autonomisation afin de réduire les inégalités en matière de genre et l'incidence de la pauvreté. A cet effet, le PARRE a mis l'accent sur la résilience agricole nutritionnelle, l'accroissement de l'accès à l'électricité et le renforcement de l'entreprenariat féminin, notamment en milieu rural, qui sont de nature à diversifier les sources de revenus des femmes et donc leur intégration dans le circuit économique.

**g. Effets imprévus additionnels (positifs et négatifs, pas pris en compte dans le cadre logique) :**

Ils comprennent le genre, le changement climatique, les questions sociales et socio-économiques. Evaluer le degré de prise en compte des résultats attendus ou inattendus et des effets important dans le RAP. La revue devra également se prononcer sur la couverture par le RAP de ces résultats.

N/a

**EFFICIENCE**

**h. Respect du calendrier :**

Évaluer dans quelle mesure le calendrier d'exécution initial du projet a été respecté en se basant sur une comparaison de la durée prévisionnelle et de la durée réelle d'exécution, à compter de la date d'entrée en vigueur. Pour les prêts programmes les décaissements à temps des tranches sont évalués suivant cette même méthodologie.

Le calendrier de mise en œuvre du PARRE a été respecté aussi bien durant la phase 1 que la phase 2. Les ressources du programme de 30 millions d'UC (Phase 1) et 20 millions d'UC (Phase 2) ont été approuvées respectivement le 18 janvier 2018 et le 27 novembre 2018. Le décaissement de 100% du montant total de chacune des phases est intervenu dans les délais. En outre, la quasi-totalité des mesures de réformes, en particulier celles relatives au renforcement de la gestion finances publiques (mobilisation des recettes fiscales et rationalisation des dépenses publiques) et à la résilience agricole nutritionnelle, a été réalisée selon le calendrier fixé dans le cadre du programme. Au vu du respect total du calendrier (ratio de 1 entre délai d'exécution prévu et délai d'exécution réel) par les deux phases du PARRE, la présente Note de revue avalise la notation 4 très satisfaisante octroyée par le RAP à ce critère.

**i. Efficience dans l'utilisation des ressources :**

Évaluer l'exécution physique (basée sur les extrants livrés) par rapport aux ressources utilisées (basées sur les engagements/décaissements cumulés) à la phase d'achèvement pour tous les bailleurs de fonds du projet (Banque, Gouvernement, et autres). Ce critère ne s'applique pas aux prêts programme, vu que souvent il n'y a pas de lien direct entre les produits et les montants décaissés (dans ce cas, l'évaluateur indiquera (N/A).

N/a

---

---

#### **j. Analyse coûts- bénéfiques :**

Évaluation de la validité du Taux de rentabilité économique (TRE) (s'il existe) dans le RAP, et mettant en avant toute limitation méthodologique ou de données. La revue devrait indiquer si un TRE n'a pas été estimé et toute raison évoquée dans le RAP. L'évaluateur devra vérifier si les avantages du projet (réalisés ou dont la réalisation est escomptée) excèdent les coûts effectifs. Pour ce faire, les éléments de preuves/évidences se baseront essentiellement sur une comparaison entre les Taux de Rentabilité Economique (TRE) calculés lors de l'évaluation/ de la revue à mi-parcours et à l'achèvement. En commentant les notations de RAP, le degré d'utilisation des sources sur les éléments de preuves justifiant la note accordée devrait être pris en compte. L'évaluateur devra s'assurer de la validité des hypothèses de calcul et que c'est le même modèle qui a été utilisé pour les calculs des différents TRE. Pour les prêts au programme ou le cas calcul du TRE n'est pas approprié, l'évaluation pourrait se faire si cela est possible par rapport à la contribution des réformes politiques à la croissance économique. En cas d'insuffisances de preuves, une note appropriée sera ainsi attribuée.

Aucun calcul ni simulation de TRE n'a été fait par le RAP. Néanmoins, sur la période de mise en œuvre du PARRE, le taux de croissance du PIB réel en 2017 s'est stabilisé à 4,9% grâce notamment à une campagne agricole relativement satisfaisante et à la bonne tenue des secteurs des hydrocarbures et des services. Le PIB a ensuite affiché une forte croissance à 5,2% en 2018. Le PARRE a contribué à ces évolutions. La présente Note estime que cette évolution du PIB est une performance satisfaisante. **La performance du PARRE y liée à l'évolution favorable du PIB est satisfaisante.**

#### **k. État d'avancement de l'exécution :**

L'évaluation de l'état d'avancement de l'exécution (EE) dans le RAP est basé sur l'EER actualisé en tenant compte de l'ensemble des critères applicables à l'EE évalués sous les trois critères: i) de la conformité aux engagements (conditions du projet, sauvegardes environnementales et sociales et respect des recommandations d'audit) ; ii) conformité des systèmes et procédures du projet (passation de marchés, gestion financière, suivi et évaluation) ; iii) conformité de l'exécution et du financement du projet (décaissements, engagements budgétaires, financement de contrepartie et cofinancement).

1. L'état d'exécution du PARRE est globalement satisfaisant eu égard aux progrès réalisés dans la mise en œuvre des réformes. Les conditions de décaissement des ressources du programme ont été satisfaites dans les délais prévus. La durée d'exécution du programme à travers ces deux phases 14 mois (1,2 an) ainsi que les dates de clôture, prévues respectivement au 30/06/2018 et 30/06/2019, ont été également respectées. Les autorités ont fait preuve d'un engagement soutenu dans la mise en œuvre des réformes.

2. La situation du critère « Etat d'avancement de l'exécution » telle qu'évaluée selon les trois critères de la (i) conformité aux engagements ; (ii) conformité des systèmes et procédures du projet ; et (iii) conformité de l'exécution et du financement du projet, se présente comme suit :

- (i) Respect des clauses
    - a. Respect des clauses du projet – Le PARRE a été approuvé le 10 janvier 2018 et décaissé entièrement le 26 janvier. Note : 4 ;
    - b. Respect des clauses de sauvegarde environnementale et sociale - Le PARRE n'a pas d'impact environnemental et social négatif ;
    - c. Respect des clauses relatives à l'audit – Le RAP ne documente pas ce sous-critère.
  - (ii) Systèmes et procédures du programme
    - a. Acquisition des biens et services : NA ;
    - b. Gestion financière : NA ;
    - c. Suivi et évaluation - La DGE a produit en février 2018 un rapport préliminaire de mise en œuvre des réformes. Note 3
  - (iii) Exécution des financements
-



---

Décassements (*Uniquement les financements approuvés par la Banque*) - Don FAD : 14.000.000 - 100% ; Don FAT : 16.000.000 - 100%.

3. La durée d'exécution du programme à travers ces deux phases 14 mois (1,2 an) ainsi que les dates de clôture, prévues respectivement au 30/06/2018 et 30/06/2019, ont été également respectées. **Au vu des avancées de l'exécution dans le respect des critères de sauvegarde, la présente Note de revue avalise la notation 3 satisfaisante octroyée par le RAP à ce critère.**

## **DURABILITE**

### **I. Viabilité financière :**

Évaluer dans quelle mesure les mécanismes et modalités de financement (par exemples : tarifs, frais d'utilisateur, frais d'entretien, dotations budgétaires, autres contributions des parties prenantes, flux d'aide, etc.) ont été mis en place pour garantir un flux continu de bénéficiaires après l'achèvement du projet avec un accent particulier sur la pérennité financière. Pour les prêts programmes l'évaluation devrait se focaliser sur la viabilité financière des réformes, ainsi que sur le dialogue sur les politiques de la Banque visant à promouvoir la viabilité financière des réformes.

L'engagement des autorités à poursuivre les réformes avec l'appui de ses partenaires dont la Banque, a permis de réaliser des progrès importants, notamment dans le domaine de la gestion des finances publiques. Parmi ces réformes figurent celles visant à améliorer la mobilisation des recettes fiscales ainsi que la maîtrise des dépenses courantes, facteurs de viabilité et de résilience financière du pays. De même les réformes prévues pour soutenir la résilience agricole nutritionnelle et l'autonomisation des femmes sont de nature à renforcer la diversification des sources de croissance de l'économie, qui est une condition essentielle pour la lutte contre la pauvreté. **Au vu des efforts importants accomplis par le Niger en matière de viabilité financière, la présente Note de revue valide la notation 4 très satisfaisante octroyée par le RAP à ce critère.**

### **m. Durabilité institutionnelle et renforcement des capacités :**

Évaluation de la contribution du projet au renforcement des capacités institutionnelles, y compris, par exemple, par l'utilisation des systèmes nationaux – qui vont favoriser la continuité des flux d'avantages liés au projet. L'instauration ou non de pratiques améliorées de gouvernance, de compétences acquises, procédures, incitations, structures ou mécanismes institutionnels développés du fait de l'opération seront prises en compte. Pour les prêts programmes, l'approche devrait intégrer une évaluation : de la contribution au renforcement des capacités pour piloter et gérer les processus de réformes politiques ; de la mesure dans laquelle l'économie politique de la prise de décision a été propice aux réformes ; de l'engagement du gouvernement en faveur des réformes ; et de la manière dont la conception a renforcé l'appropriation nationale.

La mise en œuvre du PARRE a été soutenue par le PAMOGEF qui est une opération de renforcement des capacités institutionnelles. Pour impulser davantage de durabilité institutionnelle, une autre opération de renforcement des capacités a été approuvée par la Banque en 2019, à savoir, le Projet d'Appui à la Compétitivité de l'Economie et à la Gestion Financière (PACEGEF). Il vise l'amélioration de la compétitivité économique du Niger, à travers le renforcement du cadre macroéconomique, l'amélioration de la gouvernance dans les secteurs productifs (industrie, mines et pétrole) et la promotion du secteur privé. Cette approche pertinente qui vise à soutenir les réformes par un renforcement des capacités institutionnelles, dans le contexte d'un pays fragile comme le Niger, aidera à la pérennisation des résultats du programme. S'agissant du dialogue sur les politiques, il a contribué au succès du PARRE, et fait l'objet d'une recommandation spécifique de continuation. **Au vu de cette séquence productive d'opérations de renforcement des capacités, et de la détermination des autorités, la présente Note de revue avalise la notation 3 satisfaisante octroyée par le RAP à ce critère.**

### **n. Appropriation et durabilité des partenariats :**

L'évaluateur détermine l'implication effective ou non, dans le projet, des parties prenantes compétentes, la promotion d'un sens d'appropriation chez les bénéficiaires (femmes et hommes confondus) et la mise en place de partenariats fructueux avec les parties prenantes compétentes (autorités locales, organisations de la société civile, secteur privé, donateurs), tel que requis pour la pérennisation des produits du projet. Pour les prêts programmes, l'évaluation devrait mesurer la capacité du gouvernement à mener le dialogue sur des politiques ainsi que le niveau d'appui de la Banque pour l'approfondissement au processus de consultation.

---

---

La Direction Générale de l'Économie (DGE) au sein du Ministère du Plan, avait en charge le suivi de l'exécution du programme. La DGE avait le bénéfice d'une vision transversale de l'ensemble des réformes économiques et financières menées par le Gouvernement. Elle a su ainsi établir une coordination et un partenariat fort avec les départements ministériels en charge des finances, de la population, de l'énergie, de l'agriculture, de l'élevage, de l'hydraulique, de l'assainissement, de l'environnement, du commerce et de l'industrie. Cette dynamique de collaboration étroite entre les différentes structures techniques impliquées dans l'exécution du programme, a renforcé l'appropriation des réformes. La dynamique du partenariat interministériel est la principale force des réformes, en coordination et harmonisation avec les PTFs, dont la Banque. **Au vu de cette dynamique interministérielle avérée, et en partenariat avec les PTFs, la présente Note de revue avalise la notation 3 satisfaisante octroyée par le RAP à ce critère.**

#### **o. Durabilité environnementale et sociale :**

Evaluer le niveau d'objectivité de la notation du RAP sur la mise en œuvre effective des mesures d'atténuation/de renforcement environnemental et social du projet conformément au plan de gestion environnementale et social (PGES), la capacité des institutions et des systèmes nationaux, ainsi que la disponibilité de financements pour garantir la durabilité environnementale et sociale de l'opération. Ce critère ne s'applique qu'au projet de catégorie I & II.

Sur le plan environnemental et celui du changement climatique, le programme, étant un appui budgétaire qui soutient les réformes (catégorie III), n'a pas eu d'incidences directes dans ces domaines. Cependant, à travers sa composante visant l'amélioration de la compétitivité du secteur agricole, l'autonomisation des femmes et la protection de l'environnement, le programme devrait avoir un impact positif sur la gestion des ressources naturelles et sur la réduction de la pauvreté, contribuant ainsi à l'amélioration des conditions de vie des populations. **Au vu de cet impact direct « zéro » sur l'environnement et le changement climatique, mais avec un impact indirect potentiellement élevé sur l'environnement et le changement climatique, la présente Note de revue s'abstient de noter ce critère, et de valider la notation 3 satisfaisante octroyée par erreur le RAP à ce critère.**

---

## **4. ÉVALUATION DES PERFORMANCES DES PARTIES PRENANTES**

---

#### **a. Performance de la Banque :**

(Préparation/approbation, en partie s'assurer de la qualité à l'entrée (QAE) : qualité de la supervision, achèvement) : Fournir les observations sur l'objectivité des notations du RAP et de l'appréciation de l'emprunteur, et réévaluer au besoin la performance de la Banque durant tout le cycle du projet (conception, mise en œuvre ; achèvement) en se concentrant sur les indications des éléments de preuves du RAP en rapport avec l'ensemble des 7 critères définis dans la note d'orientation du RAP.

La performance de la Banque a été satisfaisante. La conception du programme a pris en compte les priorités nationales, en cohérence avec le DSP (2018-2022). La Banque a également effectué deux missions de supervision comme prévu. Elle a pu instaurer avec les autorités nigériennes un dialogue continu autour du programme, soutenu en cela par le bureau national au Niger, qui a contribué à assurer un suivi de proximité du programme, et participé activement aux réunions de coordination des partenaires au développement sur les réformes. **Au regard de la proximité du suivi assuré par la Banque, et de sa valeur ajoutée dans la conception du PARRE, la présente Note de revue avalise la notation 3 satisfaisante octroyée par le RAP à ce critère.**

---

---

### **b. Performance de l’Emprunteur :**

Fournir les observations sur l’objectivité des notations du RAP, et réévaluer la performance de l’emprunteur durant tout le cycle du projet (conception, mise en œuvre ; achèvement) en se concentrant sur les indications des éléments de preuves du RAP en rapport avec les questions définies dans la note d’orientation du RAP.

Les protocoles d'accord de don et de prêt des deux phases du PARRE ont été signés dans les délais et la mise en œuvre du programme a respecté également le calendrier préalablement établi. Le Niger a globalement mis en œuvre la quasi-totalité des mesures contenues dans la matrice des réformes du programme. Cela a permis de réaliser des progrès importants dans la gestion des finances publiques à travers l’amélioration de la mobilisation des recettes fiscales et la rationalisation des dépenses. Des progrès ont été également réalisés en faveur de la compétitivité de l’économie par le biais de l’amélioration de l’accès à l’électricité et à l’eau, qui contribue à la baisse des coûts de production des entreprises. Des efforts importants restent, toutefois, à faire pour approfondir les réformes visant à renforcer davantage le climat des affaires pour la promotion du développement du secteur privé. Enfin, le programme a été clôturé comme prévu initialement, le 30 juin 2018 pour la phase I et le 30 juin 2019 pour la phase II. Les audits des flux financiers du PARRE ont été réalisés, à travers les rapports de conformité produit par la Cour des comptes sur les comptes des exercices 2018 et 2019 qui tiennent lieu de rapports d’audit du programme, tel que prévu dans le rapport d’évaluation du programme. **Au regard de la détermination de l’Emprunteur et les résultats positifs obtenus en matière de réformes, la présente Note de revue avalise la notation 3 satisfaisante octroyée par le RAP à ce critère.**

### **c. Performance des autres parties prenantes :**

Fournir les observations sur l’objectivité des notations du RAP, et réévaluer la performance des autres parties prenantes durant la mise en œuvre et à l’achèvement) en se concentrant sur les éléments de preuves du RAP en rapport avec les questions pertinentes spécifiques à chaque acteurs (Co financiers, ONG, entrepreneurs/prestataires de service etc.).

Le dialogue a été facilité non seulement par les missions de supervision de la Banque, mais aussi par la présence du bureau national de la Banque. Par ailleurs, la forte implication de CONE dans la coordination des PTFs a constitué un vecteur d’harmonisation et de dialogue avec les autorités autour des réformes du PARRE. Selon le RAP, à travers leurs différents appuis, les performances des autres PTFs sont jugées satisfaisantes. **La présente Note de revue avalise la notation 3 satisfaisante octroyée par le RAP à ce critère.**

---

## **5. SYNTHÈSE SUR LA PERFORMANCE GLOBALE DU PROJET/ PROGRAMME**

---

### **a. Evaluation globale :**

Résumé de l’évaluateur sur la performance globale du projet/programme sur la base des quatre volets clés du RAP (Pertinence, Efficacité, efficacité et Durabilité). Toute différence avec le RAP et les raisons qui l’expliquent devraient être évoquées. Au cas où les éléments de preuves accessibles (à partir du RAP ou d’autres documents) à l’évaluateur sont insuffisants, alors une note partiellement satisfaisante (à réviser) devrait être donnée jusqu’à ce qu’un REPP soit réalisé.

La note globale moyenne de l’achèvement du PARRE est de 3,44 (arrondi à 3) et sans divergence entre la revue et le RAP. Le PARRE a produit un critère « champion » ayant obtenu le score moyen 4 très satisfaisante, à savoir, la « pertinence » qui couvre à la fois la pertinence de l’objectif de développement et de la conception du programme. Suivent avec des notes moyennes de 3,5 (arrondi à 4) et 3,25 (arrondi à 3), respectivement pour la performance du critère « efficacité » et « durabilité ». Quant au critère « efficacité » (OD), sa performance est satisfaisante à 3. Le RAP fournit les principales mesures de réformes réalisées qui sont essentielles pour le développement économique et social du Niger, et l’amorce d’une résilience. **Le RAP est équilibré et crédible dans ses preuves et analyses. Par conséquent, la présente Note de revue le juge de qualité satisfaisante.**

---

---

**b. Conception, Mise en œuvre et utilisation du suivi & évaluation :**

Évaluation de la conception, la mise en œuvre et l'utilisation prévues et réelles du système de S&E : Conception: Dans quelle mesure le système de S&E du projet a été explicite, adéquat et réaliste pour générer et analyser des données pertinentes. ; Mise en œuvre: Dans quelle mesure des données pertinentes ont été recueillies - indications dans le RAP de la mise en œuvre du S&E et son efficacité. ; Utilisation: Degré d'utilisation des données générées pour la prise de décision et l'allocation des ressources - indications dans le RAP de l'utilisation du S&E.

La Direction Générale de l'Économie (DGE) au sein du Ministère du Plan, avait en charge le suivi de l'exécution du programme. Des études et données macro-économiques et sociales suffisantes ont étayé les analyses du RE et du RAP. Toutefois, il n'y a pas suffisamment de données détaillées dispensées en ce qui concerne le secteur privé, les femmes et le social en général. Le projet de renforcement des capacités annoncé par le RAP est bienvenu, qui pourrait contribuer au renforcement du système de suivi des mesures.

---

**6. APPRÉCIATION DE L'ÉVALUATEUR SUR LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS ET RECOMMANDATIONS**

---

**a. Enseignements tirés :**

Exposé succinct d'éventuels accords/désaccords avec tout ou partie des enseignements du RAP tirés à l'issue de l'analyse de la performance du projet suivant chaque critère d'évaluation (Pertinence, Efficacité, Efficience, viabilité). Les principaux enseignements pertinents (et génériques) du RAP, reformulés et/ou nouveaux sont à énumérer ici suivant chaque critère d'évaluation. Il est recommandé de se limiter à cinq enseignements au maximum en précisant pour chaque enseignement la question clés ainsi que le public cible.

<b><u>Originale</u></b>	Le PARRE est aligné sur les orientations stratégiques du Programme de développement économique et social (2017-2021) du Niger. Cet alignement renforce l'engagement du Gouvernement à poursuivre et à s'approprier des réformes prévues.	<b><u>Validation</u></b>  <b>Sign-Off</b>
<b><u>Reformulation (Si applicable)</u></b>	Le PARRE est aligné sur les orientations stratégiques du Programme de développement économique et social (2017-2021) du Niger. Cet alignement, ainsi que la Pertinence, Efficacité, Efficience et la Viabilité renforcent les résultats économiques du programme.	
<b><u>Commentaire de l'Évaluateur</u></b>		

<b><u>Originale</u></b>	Il est important de renforcer la complémentarité et la cohérence avec les programmes antérieurs à travers le ciblage des mesures de réformes. Une telle approche accroît la valeur ajoutée de la Banque dans la mise en œuvre des programmes.	<b><u>Validation</u></b>  <b>Sign-Off</b>
<b><u>Reformulation (Si applicable)</u></b>		
<b><u>Commentaire de l'Évaluateur</u></b>	Enseignement pertinent	

---

<b><u>Originale</u></b>	Un dialogue continu sur les politiques, lors des missions de supervision, constitue un facteur important de succès et d'atteinte des objectifs des programmes de réformes. En outre, la présence d'un bureau national sur le terrain permet de renforcer le dialogue sur les politiques et le suivi de proximité des programmes de réformes.	<b><u>Validation</u></b>  <b>Sign-Off</b>
<b><u>Reformulation (Si applicable)</u></b>		
<b><u>Commentaire de l'Évaluateur</u></b>	Enseignement pertinent	

<b><u>Originale</u></b>	La combinaison d'une opération d'appui institutionnel et d'un programme de réformes, en particulier dans un contexte de fragilité, contribue au renforcement des capacités nationales de suivi-évaluation, de pilotage et de coordination nécessaires pour une mise en œuvre effective des réformes.	<b><u>Validation</u></b>  <b>Sign-Off</b>
<b><u>Reformulation (Si applicable)</u></b>		
<b><u>Commentaire de l'Évaluateur</u></b>	Enseignement très pertinent	

#### **b. Recommandations :**

Exposé succinct d'éventuels accords/désaccords avec tout ou partie des recommandations du RAP. Les principales recommandations (nécessitant plus d'actions par l'Emprunteur et/ou la Banque) du RAP, reformulés et/ou nouvelles sont à énumérer ici.

<b><u>Originale</u></b>	La disponibilité d'une assistance technique de haut niveau assurant un transfert de compétences en faveur des homologues nationaux est nécessaire pour renforcer la durabilité des résultats acquis dans la mise en œuvre des programmes de réformes.	<b><u>Validation</u></b>  <b>Sign-Off</b>
<b><u>Reformulation (Si applicable)</u></b>		
<b><u>Destinataire(s)</u></b>	<b>Banque et Beneficiaire</b>	
<b><u>Commentaire de l'Évaluateur</u></b>	Très pertinente recommandation	

<b><u>Originale</u></b>	La cohérence avec les priorités nationales contribue de manière significative à renforcer l'adhésion des autorités nationales facilitant ainsi la mise en œuvre des activités de réformes et la pérennité des réalisations	<b><u>Validation</u></b>  <b>Sign-Off</b>
-------------------------	--	---

<b><u>Reformulation (Si applicable)</u></b>		
<b><u>Destinataire(s)</u></b>	<b>Banque et Beneficiaire</b>	
<b><u>Commentaire de l'Évaluateur</u></b>	Pertinente recommandation, mais quelque peu générique	

<b><u>Originale</u></b>	Un dialogue continu sur les politiques constitue un facteur important de succès et d'atteinte des objectifs d'un programme de réformes. Le dialogue a été facilité par les missions de supervision de la Banque mais également par la présence du bureau national de la Banque. Par ailleurs, la forte implication de CONE dans la coordination des PTFs a constitué un vecteur d'harmonisation et de dialogue avec les autorités nigériennes autour des réformes engagées dans le cadre du PARRE.	<b><u>Validation</u></b>  <b>Sign-Off</b>
<b><u>Reformulation (Si applicable)</u></b>		
<b><u>Destinataire(s)</u></b>	<b>Banque et Beneficiaire</b>	
<b><u>Commentaire de l'Évaluateur</u></b>	Très pertinente recommandation	

## **7. COMMENTAIRES SUR LA QUALITÉ DU RAP ET DU RESPECT DES DÉLAIS (PONCTUALITÉ)**

L'évaluation de la qualité sera basée sur tout ou une partie des critères indiqués en annexe et d'autres (le cas échéant) : La qualité du RAP sera jugée très satisfaisante/exemplaires (4), satisfaisante (3), peu satisfaisante (2) ou très peu satisfaisante (1). Le respect des délais d'élaboration du RAP ; jugé à temps (exemplaire = 4) ou en retard /pas satisfaisant (1). Le degré de participation de l'Emprunteur, cofinancier et du Bureau extérieur de la Banque (BE), noté comme : élevé/exemplaire (4), ou substantiel/significatif (3), ou modéré (2), ou négligeable (1).

Le RAP est de bonne qualité technique. Il est fouillé, précis et riche dans ses analyses. L'analyse des données pourrait toutefois être améliorée en couvrant statistiquement le secteur privé, les investissements, le social et les problématiques structurelles du changement climatique. Ces problématiques sont abordées par les politiques du CILSS, et de plus en plus par la CEDEAO. Le RAP a été instruit et exécuté dans des délais acceptables. En termes de performance, le PARRE a réussi à mettre en œuvre avec succès la quasi-totalité des mesures de réformes, en particulier celles relatives au renforcement de la gestion finances publiques (mobilisation des recettes fiscales et rationalisation des dépenses publiques) et à la résilience agricole nutritionnelle. Le calendrier fixé a été respecté. Les notations reflètent équitablement les bonnes performances du PARRE. Au titre des résultats majeurs, le PARRE a réussi à maintenir, voire améliorer les équilibres macroéconomiques du Niger. Le partenariat Niger-Banque-PTFs a été effectif tout au long du cycle du programme. **La revue juge que la qualité du RAP est satisfaisante.**

## 8. RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION

Ceci est un résumé des notations du RAP et celles d'IDEV accompagné d'éventuelles raisons de désaccords/commentaires. Pour la dernière colonne, la section appropriée de l'examen du RAP devrait être rappelée pour éviter des discussions détaillées. Lorsque l'évaluateur n'est pas en mesure de valider la note du RAP pour un critère, une justification adéquate doit être fournie.

Critères	RAP	Revue du RAP	Raisons de désaccords/Commentaires
<b>PERTINENCE</b>	4	4	
Pertinence de l'objectif de développement du projet	4	4	Au vu de la poursuite par le PARRE des acquis en matière de réformes des opérations financées par la Banque au Niger au cours des dernières années, ainsi que la recherche d'une transformation structurelle de l'économie qui participent à la pertinence de l'objectif de développement du PARRE. Le PARRE est focalisé sur les problématiques économiques et sociales du Niger (gouvernance, pauvreté, environnement et résilience, etc.). Enfin, stratégiquement, les objectifs du PARRE II sont en ligne avec le nouveau DSP 2018-2022, et le PDES 2017-2021 du Niger. la présente Note de revue valide la notation 4 très satisfaisante octroyée par le RAP à ce critère.
Pertinence de la conception du projet	4	4	En s'appuyant sur les acquis passés des réformes économiques et sociales, les chantiers de la fragilité et la résilience, de la transformation structurelle et de la promotion du secteur privé, la conception du PARRE est bien agencée et pertinente. Au vu de ce qui précède, la présente Note de revue avalise la notation 4 très satisfaisante octroyée par le RAP à ce critère.
<b>EFFICACITE</b>	3	3	
Objectif de développement (OD)	3	3	Au vu des résultats structurels et d'impact atteints, la présente Note de revue avalise la notation 3 satisfaisante octroyée par le RAP à ce critère.
<b>EFFICIENCE</b>	4	4	
Respect du calendrier	4	4	Il ressort un respect total du calendrier par les deux phases du PARRE, la présente Note de revue avalise la notation 4 très satisfaisante octroyée par le RAP à ce critère.
Efficiency de l'utilisation des ressources	N/a	N/a	
Analyse coût -bénéfice	N/a	N/a	
État d'avancement de l'exécution (IP)	3	3	L'exécution du PARRE s'est effectuée dans le respect des critères de sauvegarde, la présente Note de revue avalise la notation 3 satisfaisante octroyée par le RAP à ce critère.
<b>DURABILITÉ</b>	3	3	
Viabilité financière	4	4	Au vu des efforts importants accomplis par le Niger en matière de viabilité financière, la

			présente Note de revue valide la notation 4 très satisfaisante octroyée par le RAP à ce critère.
Durabilité institutionnelle et renforcement des capacités	3	3	Compte tenu de la séquence productive d'opérations de renforcement des capacités, et de la détermination des autorités, la présente Note de revue avalise la notation 3 satisfaisante octroyée par le RAP à ce critère.
Appropriation et durabilité des partenariats	3	3	Au vu de la dynamique interministérielle avérée, la présente Note de revue avalise la notation 3 satisfaisante octroyée par le RAP à ce critère.
Durabilité environnementale et sociale	3	3	L'impact direct « zéro » du PARRE sur l'environnement et le changement climatique, la présente Note de revue avalise la notation 3 satisfaisante octroyée par le RAP à ce critère.
<b>NOTE GLOBALE DE L'ACHÈVEMENT DU PROJET</b>	3	3	
Performance de l'Emprunteur :	3	3	Au regard de la détermination de l'Emprunteur et les résultats positifs obtenus en matière de réformes, la présente Note de revue avalise la notation 3 satisfaisante octroyée par le RAP à ce critère.
Performance de la Banque :	3	3	La participation effective des structures bénéficiaires du programme dans sa conception et sa mise en œuvre a été une des clés de réussite du PARRE. Les autorités ont assuré une bonne coordination dans le suivi de la mise en œuvre des réformes par les structures administratives responsables.
Performance des autres parties prenantes	3	3	A travers leurs différents appuis, les performances des autres PTF sont jugées satisfaisantes.
Qualité du RAP :	3	3	La qualité du RAP est satisfaisante.



---

**9. PRIORITÉ POUR DES FUTURES TRAVAUX D'ÉVALUATION : RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE DU PROJET, ÉVALUATION D'IMPACTS, REVUES PAYS/SECTEUR OU ÉVALUATIONS THEMATIQUES :**

- Le projet s'inscrit dans une série et est adapté pour une évaluation en groupe
- Le projet est un cas de réussite
- Haute priorité pour une évaluation d'impact
- L'évaluation de performance est nécessaire pour des revues par secteur/pays
- Haute priorité pour une évaluation thématique ou spéciale (pays)
- Le REPP est nécessaire en raison d'une validation incomplète des notations.

**Principaux domaines d'intérêt dans les futurs travaux d'évaluation :**

- a) Évaluation de performance nécessaire pour des revues sectorielles/pays
- b) Évaluation groupée (opérations d'appui institutionnel)
- c) Évaluation sectorielle (appui budgétaire ou réforme dans la gestion des finances publiques)

**Action de suivi par OPEV :**

Identifier des opérations du même groupe ou du même secteur ; organiser un travail ou une mission de consultation permettant les travaux a), b) ou/et c).

**Vérification par le Chef de Division**

**Approbation du Directeur**

---

**Sources de données pour la validation :**

- Chargé du projet/Personnel de la Banque interviewé/contacté (en personne, par téléphone ou par courriel)
- Documents/rapports et base de données

**Pièce jointe :**

- Fiche de validation des notations de performance de la Note de revue de RAP.
- Liste de documents de référence

## Appendice

### NOTE D’EVALUATION DU RAPPORT D’ACHEVEMENT DE PROJET (RAP) Validation des notations de performance du RAP

Echelle de notation du RAP :

Note	Explication
4	Très satisfaisant
3	Satisfaisant
2	Insatisfaisant
1	Très insatisfaisant
UTS	Incapable de noter
NA	Sans objet

Critères	Sous-critères	Note du RAP	Validation OPEV	Justification /Commentaires
<b>PERTINENCE</b>	Pertinence de l’objectif de développement du projet (OD) pendant la période d’exécution	4	4	La poursuite par le PARRE des acquis en matière de réformes des opérations financées par la Banque au Niger au cours des dernières années, ainsi que la recherche d’une transformation structurelle de l’économie qui participent à la pertinence de l’objectif de développement du PARRE. Comme spécifié au chapitre sur la pertinence, les objectifs du PARRE II sont en ligne avec le nouveau DSP 2018-2022 de la Banque pour le Niger, le PDES 2017-2021 du Niger), et d’autres documents stratégiques et de thématiques prioritaires tant de la Banque que du Niger. Le présente Note de revue valide la notation 4 très satisfaisante octroyée par le RAP à ce critère.
	Pertinence de la conception du projet (de la phase d’approbation à la phase de clôture)	4	4	En s’appuyant sur les acquis passés des réformes économiques et sociales, les chantiers de la fragilité et la résilience, de la transformation structurelle et de la promotion du secteur privé, la conception du PARRE est fondée sur la pluralité et la complémentarité des objectifs ; elle est bien agencée et pertinente. La présente Note de revue valide la notation 4 très satisfaisante octroyée par le RAP à ce critère.
<b>NOTE GLOBALE DE PERTINENCE</b>		<b>4</b>	<b>4</b>	
<b>EFFICACITÉ*</b>	<b>Niveau de réalisation des Effets</b>			
	<b>Effet 1</b> : Amélioration des recettes fiscales : Taux de pression fiscale	Taux de réalisati	3	

Critères	Sous-critères	Note du RAP	Validation OPEV	Justification /Commentaires
	Taux de pression fiscale : 13,6% du PIB en 2016 ; 14,9% en 2019 ; 14,4% du PIB en 2019	on de la cible : 100%		
	<b>Effet 2</b> : Amélioration de la transparence dans la passation des marchés Pourcentage de marchés passés par entente directe : 51% en 2016 ; 9 % en 2019 ; 15% en 2019	Taux de réalisation de la cible : 100 %	3	
	<b>Effet 3</b> : Amélioration de l'accès à l'électricité Taux national d'accès à l'électricité : 9,83% en 2015 ; 13,6% en 2018 ; au moins 15% en 2020	Taux de réalisation de la cible : 72,9 %	3	Cette cible sera probablement atteinte en 2020-2021.
	<b>Effet 4</b> : Amélioration de la résilience agricole nutritionnelle Production agricole sous irrigation : 370.000 tonnes par an en 2015 ; 470 000 en 2020 ; au moins 450.000 tonnes par an en 2020	Taux de réalisation de la cible : 100%	3	Donnée provisoire : Campagne agricole non achevée
	<b>Effet 5</b> : Amélioration l'autonomisation des femmes Taux de chômage chez les femmes : 28,9% en 2014 ; 35,7% en 2018 ; au plus 20% en 2020	Aucun progrès réalisés	1	
	Note globale pour les Effets	3	3	Satisfaisant
<b>Niveau de réalisation des produits</b>				
COMPOSANTE I – Amélioration de la gestion des finances publiques et de l'environnement des affaires				
	1.1.1 Mise en place du Système Informatisé de Suivi des Impôts et des Contribuables (SISIC)	Taux de réalisation de la cible : 100%	4	Le SISIC a été déployé au niveau de tous les services de Niamey. Il est en cours de déploiement dans le reste du pays. Il comporte des fonctionnalités de type interconnexion DGI/DGD et télé-procédures (télé déclaration et télépaiement)
	1.1.2 Introduction du numéro d'identification fiscale (NIF) pour tous les importateurs Circulaire de la DGD	Taux de réalisation de la cible :	4	La circulaire a été signée par la DGD

Critères	Sous-critères	Note du RAP	Validation OPEV	Justification /Commentaires
		100%		
	1.1.3 Déconcentration de l'ordonnancement des dépenses  Texte portant de déconcentration de l'ordonnancement	Taux de réalisation de la cible : 100%	4	Réalisé
	1.1.4 Adoption du nouveau code national des douanes et des textes subséquents	Taux de réalisation de la cible : 100%	4	Réalisé
	1.1.5 Déploiement du logiciel SYDONIA World dans l'ensemble des principaux bureaux de la Douane  Nombre de bureaux dotés de Sydonia World	Taux de réalisation de la cible : 100%	4	Réalisé dans tous les bureaux principaux et 9 bureaux secondaires
	1.1.6 Elaboration et vulgarisation des guides méthodologiques d'élaboration des documents de programmation budgétaires pluriannuels (DPBEP)  Documents de programmation budgétaires pluriannuels (DPBEP)		4	Les guides méthodologiques ont été préparés et adoptés en 2018
	1.1.7 Mise en place de la version 2 du SIGMAP	Taux de réalisation de la cible : 100%	4	Le SIGMAP II est opérationnel. Le prototype fonctionnel a été validé par la DGCMP. Une réunion en juin 2019 a eu lieu pour informer les différents acteurs sur l'utilisation du SIGMAP-II
	1.1.8 Révision du système de textes portant sur les documents administratifs exigés dans le cadre des marchés publics pour accroître l'efficacité des marchés publics	Taux de réalisation de la cible : 100%	4	L'Arrêté a été modifié le 26 juillet 2019. Il allège le nombre de pièces exigées

Critères	Sous-critères	Note du RAP	Validation OPEV	Justification /Commentaires
	Textes révisés			
	1.2.1 Adoption du Décret sur le warrantage conformément aux dispositions de la loi sur le crédit-bail, pour améliorer l'accès aux financements dans le domaine agricole  Décret sur le warrantage	Taux de réalisation de la cible : 100%	4	Décret N 2018-458/PRN/MF du 6 juillet 2018 relatif à l'entrepôt, au récépissé d'entrepôt et au warrant
	1.2.2 Révision du cadre permanent de concertation (CPC) entre le public et le privé pour le rendre plus représentatif et améliorer le dialogue sur les réformes du climat des affaires  Texte portant révision du CPC	Taux de réalisation de la cible : 100%	4	Le texte portant création et attribution du CPC a été révisé par l'Arrêté n° 018 MC/PSP/SG /DGPSP du 19 février 2019 pour l'élargir aux représentants du secteur privé. Il a été solennellement installé et s'est réuni deux fois.
	1.2.3 Adoption du document de Politique Commerciale pour une meilleure promotion des produits transformés localement  Document de politique	Taux de réalisation de la cible : 50%	3	Le Gouvernement a renvoyé le document pour actualisation afin de tenir compte, entre autres, de la ZLECA et du commerce électronique.  Le document de politique sera actualisé avec l'appui de la Banque à travers le PACEGEF.
	1.2.4 Mise en place des antennes de l'ONPG dans au moins deux régions du pays  Nombre d'antennes de l'ONPG mis en place (prise de fonction des responsables des antennes)	Taux de réalisation de la cible : 100%	4	Les antennes de l'ONPG ont été mises en place dans les villes de Maradi et Zinder
	1.2.5 Adoption de la stratégie nationale d'autonomisation des femmes et du plan d'actions préalable  Document de stratégie	Taux de réalisation de la cible : 100%	4	La Stratégie a été adoptée en Juillet 2017. Le Plan d'action quinquennal de mise en œuvre de la stratégie nationale d'autonomisation économique de la Femme 2018-2022 a été adopté au cours d'un atelier en Juillet 2018.
	COMPOSANTE II : Amélioration de la compétitivité de l'économie et de sa résilience agricole nutritionnelle			
	2.1.1 Application d'une nouvelle structure tarifaire de l'électricité pour améliorer l'équilibre financier du secteur	Taux de réalisation	4	Les nouveaux tarifs sont en application depuis janvier 2018

Critères	Sous-critères	Note du RAP	Validation OPEV	Justification /Commentaires
	Rapport sur l'application des nouveaux tarifs	de la cible : 100%		
	2.1.2 Révision du Code de l'Eau et d'assainissement conformément à la politique de décentralisation Code adopté	Taux de réalisation de la cible : 100%	4	Réalisé
	2.1.3 Elaboration de la politique et de la stratégie d'accès à l'électricité Document de politique et de stratégie	Taux de réalisation de la cible : 100%	4	Réalisé
	2.1.3 Elaboration de la politique et de la stratégie d'accès à l'électricité Document de politique et de stratégie	Taux de réalisation de la cible : 100%	4	Réalisé
	2.1.4 Vulgarisation du plan de transfert de compétence aux collectivités en matière de gestion de l'eau et assainissement Rapport de vulgarisation	Taux de réalisation de la cible : 100%	4	Réalisé
	2.2.1 Mise en place des organes d'exécution du Fonds d'investissement pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle (FISAN) et de l'Agence de Promotion du Conseil Agricole (APCA) Texte portant nomination des membres des conseils d'administration	Taux de réalisation de la cible : 100%	4	Décret 000002/PRN/DIRCAB du 13 février 2018 portant nomination des membres du Conseil d'Administration du FISAN
	2.2.2 Identification du potentiel de développement de l'agropole du barrage de Kandadji Etude sur l'identification du potentiel de développement de l'agropole	Taux de réalisation de la cible : 90%	4	Sur les quatre livrables de cette mesure, trois ont été réalisés. Il reste la finalisation de l'étude de faisabilité du Pôle de croissance agricole sur 1 500 ha.

Critères	Sous-critères	Note du RAP	Validation OPEV	Justification /Commentaires
	2.2.3 Création du Fonds d'investissement pour la sécurité alimentaire et nutritionnel (FISAN)  Texte portant création du FISAN	Taux de réalisation de la cible : 100%	4	Décrets portant création du FISAN et de l'APCA signés en août 2017
	2.2.4 Organisation des états généraux du foncier afin de préparer la réforme foncière  Rapport sur les conclusions des états généraux	Taux de réalisation de la cible : 100%	4	Les états généraux ont eu lieu du 13 au 16 février 2018. Le communiqué final a recommandé la mise en place d'un comité ad hoc pour l'élaboration de la politique foncière avec l'appui des PTF.
	2.2.5 Validation du Plan d'actions de la Politique Nationale en Matière d'Environnement et du Développement Durable  Plan d'actions	Taux de réalisation de la cible : 100%	4	Plan d'action adopté en septembre 2017
<b>Notation l'Objectif de Développement (OD)</b>				
	Objectif de Développement	<b>3</b>	<b>3</b>	Au vu des résultats structurels et d'impact atteints, la présente Note de revue avalise la notation 3 satisfaisante octroyée par le RAP à ce critère.
	<b>NOTE DE L'OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>Satisfaisant</b>
<b>Degré de couverture des bénéficiaires</b>				
	Bénéficiaire1 : populations nigériennes	<b>100%</b>	<b>3</b>	
	Bénéficiaire2 : Secteur privé	<b>80%</b>		
<b>Effets imprévus ou additionnels (positifs ou négatifs non pris en compte dans la cadre logique) et leur niveau d'impact sur le projet (élevé, moyen, faible)</b>				
	Développement institutionnel	-	-	
	Genre	-	-	
	Environnement & Changements climatiques	-	-	
	Réduction de la pauvreté	-	-	
	Développement du secteur privé	-	-	

Critères	Sous-critères	Note du RAP	Validation OPEV	Justification /Commentaires
	Intégration régionale	-	-	
	Autres (à spécifier)			
<b>NOTE GLOBALE DE L'EFFICACITÉ</b>		<b>3</b>	<b>3</b>	Satisfaisant
<b>EFFICIENCE</b>	Respect des délais (en se collant à la date initiale de clôture)	4	4	Eu égard au respect total du calendrier par les deux phases du PARRE, la présente Note de revue avalise la notation 4 très satisfaisante octroyée par le RAP à ce critère.
	Efficiences de l'utilisation des ressources	N/a	N/a	
	Taux de rentabilité économique (à préciser si applicable)	N/a	N/a	Aucun calcul ni simulation de TRE n'a été fait par le RAP. Néanmoins, sur la période de mise en œuvre du PARRE, Le taux de croissance du PIB réel en 2017 s'est stabilisé à 4,9% grâce notamment à une campagne agricole relativement satisfaisante et à la bonne tenue des secteurs des hydrocarbures et des services. Le PIB a ensuite affiché une forte croissance à 5,2% en 2018. Les politiques structurelles du PARRE ont contribué à ces évolutions.
	État d'avancement de l'exécution (à partir de l'EER actualisé)	3	3	Au vu de l'avancement de l'exécution du PARRE dans le respect des critères de sauvegarde, la présente Note de revue avalise la notation 3 satisfaisante octroyée par le RAP à ce critère.
	Autres critères (à spécifier)			
<b>NOTE GLOBALE DE L'EFFICIENCE</b>		<b>4</b>	<b>4</b>	
<b>DURABILITÉ</b>	Viabilité financière	4	4	En Au vu des efforts importants accomplis par le Niger en matière de viabilité financière, la présente Note de revue valide la notation 4 très satisfaisante octroyée par le RAP à ce critère.
	Durabilité institutionnelle et des capacités	3	3	En considérant cette séquence productive d'opérations de renforcement des capacités, et de la détermination des autorités, la présente Note de revue avalise la notation 3 satisfaisante octroyée par le RAP à ce critère.
	Approbation et durabilité des partenariats	3	3	Grâce à la dynamique interministérielle avérée, la présente Note de revue avalise la notation 3 satisfaisante octroyée par le RAP à ce critère. Le RAP souligne aussi qu'à travers leurs différents appuis, les performances des autres PTF sont jugées satisfaisantes.
	Durabilité environnementale et sociale	3	N/A	Le PARRE étant un appui budgétaire qui soutient les réformes (catégorie III), il n'a pas eu d'incidences directes dans ces domaines. Cependant, il convient



Critères	Sous-critères	Note du RAP	Validation OPEV	Justification /Commentaires
				relever avec le RAP qu'à travers sa composante visant l'amélioration de la compétitivité du secteur agricole, l'autonomisation des femmes et la protection de l'environnement, le programme devrait avoir un impact positif sur la gestion des ressources naturelles et sur la réduction de la pauvreté, contribuant ainsi à l'amélioration des conditions de vie des populations. Au vu de cet impact direct « zéro » sur l'environnement et le changement climatique, mais avec un impact indirect potentiellement élevé sur l'environnement et le changement climatique, la présente Note de revue s'abstient de noter ce critère, et de valider la notation 3 satisfaisante octroyée par erreur le RAP à ce critère.
<p>* La notation du volet efficacité est obtenue à partir de la notation de l'OD du tout dernier EER (Voir note d'orientation sur l'EER).</p> <p>L'appréciation des produits et effets se fera en termes de progrès réalisés vers les cibles et la note globale de l'OD est déterminée en combinant les notations établies pour les effets et les produits suivant la méthodologie définie dans la note d'orientation de l'EER. Il est donnée : Très satisfaisant (4), Satisfaisant (3), Insatisfaisant (2) et Très insatisfaisant (1).</p>				

Critères	Sous-critères	Note du RAP	Validation OPEV	Justification
<b>PERFORMANCE DE LA BANQUE</b>	Identification proactive et résolution des problèmes rencontrés aux différentes phases du cycle du projet	3	3	Le suivi de proximité exercé par le Bureau national de la Banque a contribué à la bonne exécution du PARRE.
	Prise en compte des leçons tirées des opérations précédentes dans la conception et l'exécution	3	3	Le PARRE a dûment pris en compte les leçons suivantes tirées de son expérience des opérations au Niger : (i) la prise en compte des capacités réelles des parties prenantes aux réformes ; (ii) l'accompagnement des programmes de réformes par des appuis institutionnels ; (iii) la synergie développée par les départements de la Banque tout au long du cycle du projet ; (iv) la nécessité d'avoir une bonne coordination et un dispositif efficace de suivi /évaluation : et (v) faire plutôt des opérations programmatiques, mieux adaptées pour les réformes d'envergure.
	Participation des parties prenantes pour renforcer l'appropriation	3	3	Selon le RAP, à travers leurs différents appuis, les performances des autres PTFs sont jugées satisfaisantes. La présente Note de revue avalise la notation 3

				satisfaisante octroyée par le RAP à ce critère.
	Renforcement des exigences fiduciaires et de sauvegarde	3	3	La Banque a rigoureusement mis en œuvre les exigences fiduciaires et de sauvegarde
	Conception et mise en œuvre du système de suivi-évaluation	3	3	Le système de suivi-évaluation ne transparait pas suffisamment dans le RAP ; mais l'utilisation des statistiques macro-économiques de performance est une bonne indication du système de suivi-évaluation sous-jacent.
	Qualité de la supervision de la Banque (dosage des compétences des équipes de supervision, etc.)	3	3	Le dialogue a été facilité par les missions de supervision de la Banque mais également par la présence du bureau national de la Banque. Par ailleurs, la forte implication de CONE dans la coordination des PTFs a constitué un vecteur d'harmonisation et de dialogue avec les autorités nigériennes autour des réformes engagées dans le cadre du PARRE.
	Promptitude des réponses aux requêtes	3	3	Le suivi rapproché du Bureau national a grandement contribué à la bonne mise en œuvre courante du PARRE.
		<b>3</b>	<b>3</b>	
<b>PERFORMANCE DE L'EMPRUNTEUR</b>	Qualité de la préparation et de l'exécution	<b>3</b>	<b>3</b>	Sur la base du PDES et des études et stratégies nationales, mais aussi en assurant la coordination des PTFs, le Niger a joué un rôle de qualité dans l'élaboration et l'exécution du PARRE.
	Conformité aux engagements, aux accords et aux sauvegardes	<b>3</b>	<b>3</b>	Le Niger s'est conformé aux engagements, accords et sauvegardes.
	Mise à disposition en temps opportun de la contrepartie	<b>N/A</b>	<b>N/A</b>	
	Réactivité aux recommandations de supervision	<b>3</b>	<b>3</b>	La collaboration du Niger dans la mise en œuvre des recommandations des missions de supervision a été satisfaisante.
	Mesures prises pour assurer la durabilité du projet	<b>3</b>	<b>3</b>	L'adhésion et l'implication effective des parties prenantes ont été les facteurs clés de la réussite du programme. La DGE a piloté efficacement la mise en œuvre du programme grâce à une implication effective de toutes les parties prenantes. Par ailleurs, la mise en œuvre du PARRE a été soutenue par le Projet d'appui à la Mobilisation des ressources internes et à l'amélioration de la Gouvernance Économique et Financière (PAMOGEF) qui est une opération de renforcement des capacités institutionnelles. Par ailleurs, une autre opération de renforcement des capacités a été également approuvée par la Banque en 2019, il s'agit Projet d'Appui à la Compétitivité de l'Économie et à la

				Gestion Financière (PACEGEF) dont l'objectif vise l'amélioration de la compétitivité économique du Niger, à travers le renforcement du cadre macroéconomique, l'amélioration de la gouvernance dans les secteurs productifs (industrie, mines et pétrole) et la promotion du secteur privé.
	Respect du calendrier de préparation des requêtes	3	3	Le Niger a soumis à temps les requêtes liées à la mise en œuvre du PARRE.
<b>NOTATION DE L'EMPRUNTEUR</b>		<b>3</b>	<b>3</b>	
<b>PERFORMANCE DES AUTRES PARTIES PRENANTES</b>	Respect des délais de décaissement des Co financiers	N/A		
	Fonctionnement des mécanismes de collaboration	3	3	La coordination et l'harmonisation de l'aide ont été effectives.
	Qualité du dialogue politique des Co financiers (seulement pour les OAP)			Il ressort du RAP, qu'un dialogue continu sur les politiques constitue un facteur important de succès et d'atteinte des objectifs d'un programme de réformes. Le dialogue a été facilité par les missions de supervision de la Banque mais également par la présence du bureau national de la Banque. Par ailleurs, la forte implication de CONE dans la coordination des PTFs a constitué un vecteur d'harmonisation et de dialogue avec les autorités nigériennes autour des réformes engagées dans le cadre du PARRE.
	Qualité du travail des prestataires	N/A	N/A	
	Réactivité aux demandes des clients	N/A	N/A	
<b>NOTATION DE LA PERFORMANCE DES AUTRES PARTIES PRENANTES</b>		<b>3</b>	<b>3</b>	<b>Satisfaisant</b>
La notation globale est donnée par : Très satisfaisant, Satisfaisant, Insatisfaisant et Très insatisfaisant.				
(i) Très satisfaisant (TS) : 4				
(ii) Satisfaisant (S) : 3				
(iii) Insatisfaisant (I) : 2				
(iv) Très insatisfaisant (TI): 1				

## CONCEPTION, MISE EN ŒUVRE ET UTILISATION DU SUIVI ET ÉVALUATION (S&E)

Critères	Sous-critères	Validation OPEV	Justification/Commentaires
<b>CONCEPTION DU S&amp;E</b>	<p>Système de S&amp;E en place, clair, adéquat et réaliste</p>	3	<p>Le système de suivi-évaluation a permis de suivre le PARRE et ses mesures. Toutefois, les informations spécifiques se rapportant à ce système auraient pu être amplifiées par le RAP. La DGE a produit en février 2018 un rapport préliminaire de mise en œuvre des réformes.</p>
	<p>Les indicateurs de suivi et le plan de suivi ont été dûment agréés</p>		<p>Le Gouvernement et la Banque en ont dûment convenu.</p>
	<p>Existence d'indicateurs désagrégés selon le genre</p>	Non renseigné suffisamment	
	<p>Les données de référence ont été disponibles ou collectées durant la conception</p>	3	<p>Des travaux analytiques réalisés par le Gouvernement, la Banque et d'autres partenaires techniques financiers (PTF) ont servi de base à la préparation PARRE, dont : (i) Niger 2035 - Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive ; (ii) PDES 20172021 ; (iii) Consultations de 2016 au titre de l'article IV et demande d'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit du FMI ; (iv) Evaluation des Finances Publiques du Niger selon la Méthodologie PEFA 2016 ; (v) PRGFP 2017-2020 ; (vi) Bilan consolidé 2011-2015 de l'Initiative 3N ; (vii) Politique nationale en matière d'environnement et de développement durable au Niger ; (viii) Evaluation de la capacité de résilience du Niger à la fragilité et aux conflits ; (ix) Politique nationale de promotion du genre et plusieurs notes techniques élaborées par les structures bénéficiaires.</p>
	<p>Autres à préciser</p>		
<b>NOTE DE LA CONCEPTION DU S&amp;E</b>		<b>3</b>	Satisfaisant
<b>MISE EN ŒUVRE DU S&amp;E</b>	<p>La fonction S&amp;E est adéquatement pourvue de personnel et équipée</p>	UTS	
<b>NOTE DE LA MISE EN ŒUVRE DU S&amp;E</b>		UTS	
<b>UTILISATION DU S&amp;E</b>	<p>L'emprunteur a utilisé les informations de suivi pour la décision</p>	3	<p>L'interaction du Gouvernement avec le Bureau extérieur a donné des occasions d'utiliser des informations de suivi à des fins de décision.</p>
<b>NOTE DE L'UTILISATION</b>		3	Satisfaisant
<b>NOTATION GLOBALE DE LA PERFORMANCE DU S&amp;E</b>		<b>3</b>	<p>La performance du système de suivi-évaluation est satisfaisante.</p>

## EVALUATION DE LA QUALITE DU RAP

Critère	RAP-EVN (1-4)	Justifications/Commentaires
<b>QUALITE DU RAP</b>		
1. Degré et qualité de l'exhaustivité des éléments de preuves et de l'analyse du RAP pour étayer les notations des différentes sections.	3	Le RAP contient les éléments de preuves et d'analyse pour étayer les notations des différentes sections.
2. Degré d'objectivité des notes d'évaluation du RAP.	3	Les notes sont objectives.
3. Degré de cohérence interne des notations d'évaluation du RAP ; inexactitudes ; incohérences (dans les différentes sections) entre les textes et les notations ; cohérence entre la note globale et les notations des différentes composantes.	3	Les notes sont en cohérence interne.
4. Degré d'identification et d'évaluation des facteurs clés (internes et exogènes) et des effets inattendus (positifs et négatifs) ayant affecté la conception et la mise en œuvre.	UTS	Des travaux analytiques réalisés par le Gouvernement, la Banque et d'autres partenaires techniques financiers (PTF) ont servi de base à la préparation PARRE. Ensuite, le dialogue continu sur les politiques constitue un facteur important de succès et d'atteinte des objectifs d'un programme de réformes. Ce dialogue a été facilité par les missions de supervision de la Banque mais également par la présence du bureau national de la Banque. La forte implication de CONE dans la coordination des PTFs a constitué un vecteur d'harmonisation et de dialogue avec les autorités nigériennes autour des réformes engagées dans le cadre du PARRE.
5. Adéquation du traitement des mesures de sauvegarde, des questions fiduciaires, de l'alignement et de l'harmonisation.	3	Si les mesures de sauvegarde ont été bien appliquées, de même que celles relatives à la coordination et l'harmonisation de l'aide ; mais ces dernières auraient pu être plus renforcées par le RAP.
6. Degré de solidité des processus de génération et d'analyse des données (y compris les taux de rentabilité) en appui à l'évaluation du RAP.	UTS	
7. Adéquation globale de l'accessibilité des éléments de preuves (à partir du RAP, y compris les annexes et les autres données fournies).	3	Les données nécessaires au PARRE ont été utilisées, pour son évaluation et l'élaboration du RAP.
8. Dans quelles mesures les enseignements tirés (et les recommandations) sont clairs et fondés sur l'évaluation du RAP (éléments de preuve et analyse).	3	Les enseignements et recommandations sont très pertinents, même si certaines tendent vers du générique.
9. Degré de clarté et d'exhaustivité globale du RAP.	3	Le RAP est clair et exhaustif.
Autres (à spécifier)		
NOTE SUR LA QUALITE DU RAP	3	Significatif/Satisfaisant  Le RAP est de bonne qualité technique et professionnelle.
Conformité du RAP avec les directives (RAP/OM ; IDEV)		

1. Délais de livraison du RAP (A temps = 4 ; en retard = 1)	1	
2. Degré de participation de l'Emprunteur, du Co-financier et du Bureau Extérieur dans la préparation du RAP ***	4	Exemplaire/Très satisfaisant
3. Autres aspects (à spécifier)		
Note sur la conformité du RAP	3	Significatif/Satisfaisant
*** Noté Élevé/exemplaire (4), ou substantiel/significatif (3), ou modéré (2), ou négligeable (1)		

## Liste des documents de référence

1. P-NE-KA0-012\DOCUMENT DE STRATEGIE PAYS 2018-2022
2. P-NE-KA0-012\NIGER\_PARRE\_EER\_FEVRIER 2018
3. P-NE-KA0-012\NIGER\_PARRE\_IPR\_ 2018
4. P-NE-KA0-012\P-NE-KA0-012\_PROGRAMME D APPUI AUX RÉFORMES ET À LA RÉSILIENCE ÉCONOMIQUE
5. P-NE-KA0-012\RAPPORT D'ACHEVEMENT DE PROJET
6. NIGER\RAPPORT D'ÉVALUATION DU PROGRAMME D'APPUI AUX RÉFORMES ET À LA RÉSILIENCE ÉCONOMIQUE